

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

7

Les filières REP ont permis de collecter à l'échelle régionale

**172 kg
de déchets par
habitant***


 En moyenne,
**33 € d'éco-contributions
par habitant**

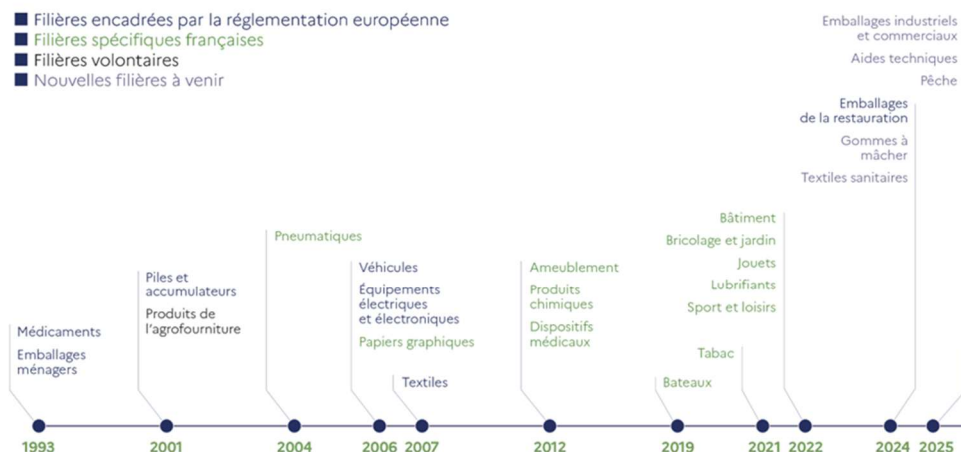
(* Hors agro-fouriture, produits du tabac, bateaux de plaisance ou de sport, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets, dont les données 2023 ne sont pas disponibles)

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits.

Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie, en bref le principe "pollueur-payeur".

Avec la loi AGECE, du 10 février 2020, le paysage des filières REP s'est profondément transformé en ne considérant plus uniquement la gestion des déchets générés mais en intégrant bien l'ensemble du cycle de vie des produits.

- Filières encadrées par la réglementation européenne
- Filières spécifiques françaises
- Filières volontaires
- Nouvelles filières à venir



**ZOOM
2023**

LES REP...OÙ EN EST-ON EN 2023 ?

Indicateurs nationaux



Indicateurs régionaux



Emballages
ménagers et
papiers

CITEO

Léko

60 kg d'emballages ménagers et papiers collectés par habitant

49 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

11 kg de papiers graphiques collectés/habitant

102 800 t collectées dont 83 % captés par le réseau régional de déchèteries, soit **20 kg/hab.**

L'objectif régional de collecte fixé pour 2026 à 94 500 tonnes est dépassé.

18 kg collectés par habitant

60 % sont des éléments en bois

Taux de collecte : 39,8 % => proche de l'objectif de 40 % fixé pour 2023

Taux de recyclage, réemploi et réutilisation : 43,5 %

Taux de valorisation : 86 % => proche de l'objectif de 90 %

Valdelia

écomobilier

valobat



Éléments
d'ameublement



Textiles, linges et
chaussures

Re_fashion

1 PAV pour 1 709 habitants < objectif national fixé à 1 PAV pour 1 500 habitants

26 collectivités ont conventionné avec l'éco-organisme (89 % de la population régionale)

2,8 kg collectés par habitant < objectif national fixé à 4,6 kg

1 PAV pour 1 430 habitants

3,9 kg collectés par habitant (1/3 des TLC mis sur le marché)

140 g collectés par habitant

723 t nettes collectées et valorisées

125 g collectés par habitant en France métropolitaine

Taux de collecte de 71,5 % > objectif de 70 % en 2024



Médicaments
non utilisés



Piles et
accumulateurs



219 g collectés par habitant (1 131 tonnes)

55 % sont collectés via le réseau de distributeurs

236 g collectés par habitant (16 000 tonnes)

Taux de collecte 43,4 % < objectif national fixé à 45 %

Taux de recyclage 77 %

19,5 kg de DEEE collectés par habitant > objectif national fixé à 14,5 kg

90 % des DEEE collectés sont des DEEE ménagers

14,8 kg de DEEE collectés par habitant

Taux de collecte **DEEE ménagers** : 47 % avec 12,4 kg/habitant,

Taux de collecte des **DEEE pros** : 44 %, **2,4 kg/hab.**

Taux de collecte global : 46,6 % < objectif national de 65 %

Taux de réutilisation et recyclage : 77 % - Taux de valorisation globale : 87 %



Equipements
électriques et
électroniques



Produits chimiques



Les (300) déchèteries régionales ont permis de collecter plus 8 000 t de déchets dangereux et 28 000 t de D3E.

8,4 t de produits pyrotechniques captées

2 730 t collectés via Eco-DDS (0,5 kg/hab.) essentiellement via les collectivités (85 %)

18 t de petits appareils extincteurs collectés

Collecte des produits pyrotechniques : 41,6 t et déchets dangereux spéciaux 51 000 t (0,7 kg/hab.)

Taux de recyclage des DDS 3,6 % < objectif national de 5 %

459 t cde PAE collectés , taux de collecte de 26 % > objectif national de 21 %

Taux de collecte 73 % < objectif national fixé à 82 %
1 808 points de collecte

129 t brutes collectées, 75 t nettes (sans le poids des contenants), soit **14,1 g par habitant**

3 UVE : Vende (84) - Nice (06) - Toulon (83)

Taux de collecte : 84 % (> objectif national de 82 %)

15,5 g de DASRI collectés par habitant



Dispositifs
médicaux
perforants



Pneumatiques



8,4 kg de pneumatiques usagés collectés par habitant.

43 600 tonnes collectées

Traitement en grande majorité par cimenteries

Taux de collecte : 95 % < objectif national fixé à 100 %

7,8 kg de pneumatiques usagés collectés par habitant



790 points de collecte—**5 200 t collectées**

25 flux collectés séparément

97 000 tonnes de plastiques et emballages usagés collectés

Taux de collecte: 79 %

Plus de 90 % sont recyclés (hors films de paillage)

280 tonnes collectées dont 72 % issues du Var

40 % des mobil-homes collectés ont été transportés puis traités sur des sites de démantèlement

Age moyen d'un mobil-home : 29 ans

Taux de collecte : 17 % - Taux de valorisation globale : 88 %



Mobil-homes et habitations légères de loisirs



Bateaux de plaisance ou de sport



5 sites de collecte

672 bateaux (1 150 t) collectés dont 52 % de bateaux > 6 m

Valorisation énergétique : 49 %

34 sites de collecte

2 980 bateaux (4 000 t) collectés < objectif national de 6 100 bateaux collectés

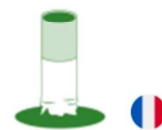
Taux de collecte des bateaux > 6 m : 39 % > objectif national fixé à 25 %

Taux de contractualisation : 36 %

12,4 cendriers de rue distribués pour 1 000 habitants

Taux de contractualisation : 24,3 % < objectif national de 50 %

11,6 cendriers de rue distribués pour 1 000 habitants



Produits du tabac



Huiles lubrifiantes



3 kg de lubrifiants collectés par habitant (15 500 t)

96 % sont des huiles usagées noires moteurs

3,5 kg de lubrifiants collectés par habitant (239 000 t)

Taux de collecte : 65 % > objectif national fixé à 50 %

7 % des tonnages collectés via les déchèteries

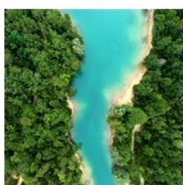
Taux de recyclage/régénération : 76 % > objectif national de 75 %

Source : **Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire** - Données 2023 fournies par les collectivités (RPQS) et exploitants d'installations (ITOM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2025 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

